

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent – LETOURNEUR Magaly – FENOUILLEIRE Claire - THIENNETTE Claude – PICQUENOT Sonia – GIAVARINI Amandine - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absent excusé :

YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.3 – Locations

Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public pour un distributeur (viande de boucherie, charcuteries, triperie et fruits de mer) – LH Services –

- Modification de la délibération n° 2025-04-30 du 3 avril 2025 -
DEL2026-07-06

M. Le Maire rappelle que par délibération datée du 3 avril 2025, n° DEL2025-04-30, il a été décidé dans son article 3, « d'accepter la mise à disposition sur domaine public, à la plage, place SNSM, du distributeur automatique de M. Daniel OZENNE, lequel sera alimenté en produits ostréicoles et viandes pendant une durée définie qui sera précisée par arrêté d'occupation du domaine public. L'autorisation pour cet équipement prendra fin dès que la commune aura de nouveau un boucher (charcutier/traiteur) ... ».

M. Le Maire informe les conseillers avoir reçu une demande de renouvellement d'installation pour cet équipement, de la part de LH Services.

Il précise aux conseillers qu'un boucher va reprendre la boucherie à compter du 1^{er} août prochain.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 3 avril 2026,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

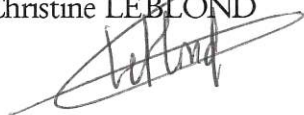
DECIDE

- Article 1er : de modifier la délibération du 3 avril 2025, n° DEL2025-04-30, et de retirer « l'autorisation pour cet équipement prendra fin dès que la commune aura de nouveau un boucher (charcutier/traiteur) » ;
- Article 2 : de renouveler l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public à LH Services, pour un an, pour le distributeur viande de boucherie, charcuteries, triperie et fruits de mer) sur la place de la SNSM ;
- Article 3 : que cette délibération modifie la délibération du 3 avril 2025, n°2025-04-30.

Adoptée à la majorité des votants
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 9 juillet 2026,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.